



INFO > FONDS

Bonne Année
~2017~

BULLETIN TRIMESTRIEL
D'INFORMATION FINANCIÈRE

| VOLUME 38 | NUMÉRO 1 | HIVER 2017 |

SOMMAIRE

1

Actualité économique et financière
10 faits saillants à retenir pour 2016

2

Les Portefeuilles Chorus II évoluent
pour mieux répondre à vos besoins

Deux nouveaux Fonds SociéTerre
en réponse à vos préoccupations
environnementales

3

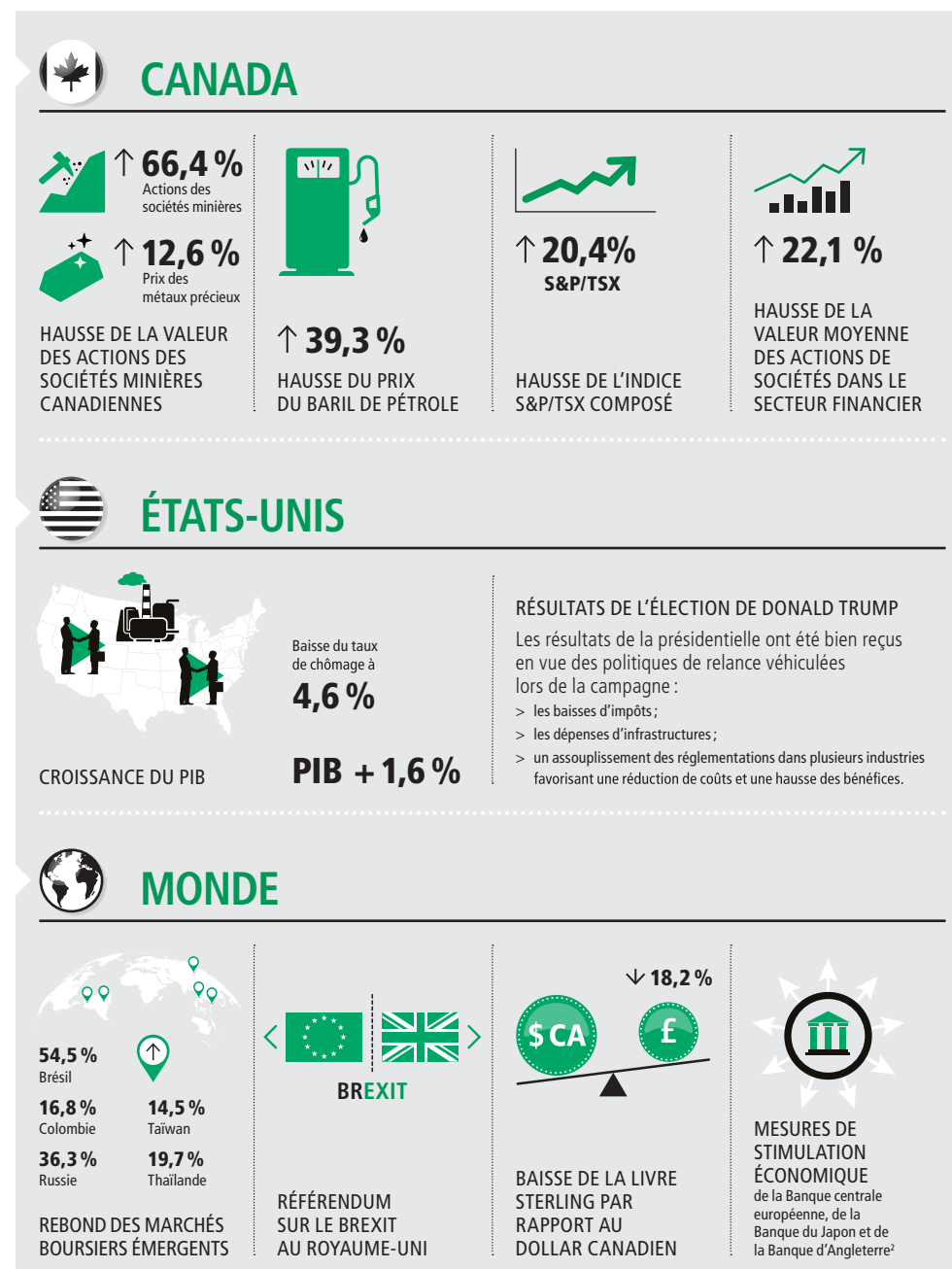
Pour éviter les surprises
Comprendre vos droits annuels
de cotisation à votre CELI ainsi que
votre limite cumulative personnelle

4

Nouvelles

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE 10 faits saillants à retenir pour 2016¹

Après avoir connu d'importantes fluctuations en 2015, les marchés boursiers et obligataires ont connu de meilleures performances en 2016. Voici un portrait de l'année financière 2016 en 10 faits saillants qui ont influencé les rendements de vos investissements en cours d'année.



¹ Données au 7 décembre 2016, depuis le 31 décembre 2015.

² Dans le but de soutenir l'économie britannique face à l'incertitude causée par le Brexit sur les marchés.

Sources : Morningstar Direct, Banque du Canada, Études Économiques Desjardins.

> (suite de la page précédente)

Impacts sur les marchés boursiers

Les actions de sociétés des secteurs des matières premières et de l'énergie sont en bonne partie responsables de la hausse de la performance des actions canadiennes par rapport à l'an dernier. Ces secteurs ont eu un impact positif sur le marché boursier canadien et également sur les marchés mondiaux.

En complément, le rebond des marchés émergents en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est a contribué de manière considérable à la performance positive des portefeuilles détenant des actions ou des obligations provenant de ces marchés.

Le raffermissement du cours du pétrole a avantagé les pays exportateurs, dont la Russie, le Brésil ainsi que le Canada.

Impacts sur les marchés obligataires

Les cours des obligations à rendement élevé des sociétés américaines du secteur de l'énergie ont généré un rendement supérieur à celui des obligations gouvernementales étrangères.

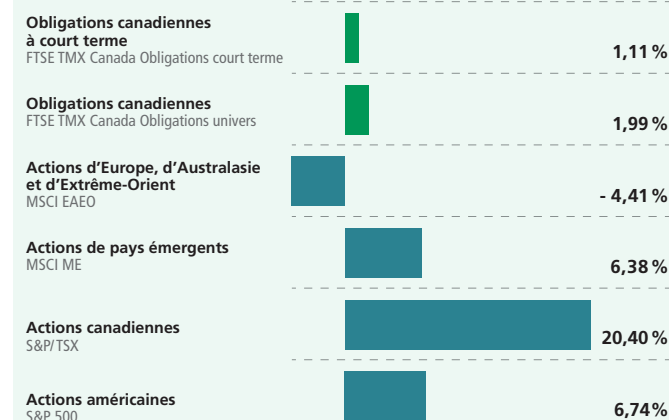
Les obligations corporatives canadiennes ont procuré un rendement intéressant en cours d'année et ont surpassé celui des obligations gouvernementales.

Votre portefeuille dans tout ça

Un portefeuille bien diversifié, misant sur le long terme, demeure toujours approprié face à la volatilité des marchés, car les cycles économiques et financiers demeurent impossibles à prévoir.

En 2016, les investisseurs qui ont maintenu le cap en conservant leurs actions canadiennes ont été récompensés. Le rebond des marchés émergents ainsi que la vigueur des obligations étrangères ont permis d'obtenir des performances supérieures à celles de 2015. Les investisseurs qui ont maintenu leur stratégie d'investissement et de diversification en 2016 en ont récolté les fruits !

RENDEMENT ANNUEL DES INDICES BOURSIERS ET OBLIGATAIRES AU 7 DÉCEMBRE 2016



En dollars canadiens, incluant les dividendes d'actions. En dollars canadiens pour les obligations.
Source : Morningstar



VOUS AVEZ JUSQU'AU 1^{ER} MARS 2017

pour effectuer votre cotisation REER et profiter
des déductions fiscales pour 2016.

VOUS COTISEZ À UN CELI ?

De nouveaux droits annuels de cotisation de 5 500 \$ entreront
en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

LES PORTEFEUILLES CHORUS II



EN TANT QUE DÉTENTEUR D'UN PORTEFEUILLE CHORUS II, CES NOUVEAUTÉS VOUS PERMETTRONT DE BÉNÉFICIER D'UNE EXPÉRIENCE ENRICHIE, ADAPTÉE À VOTRE RÉALITÉ, À VOS PRIORITÉS ET À VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR, AU GRÉ DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS.

Les Portefeuilles Chorus II évoluent pour mieux répondre à vos besoins

Les marchés évoluent continuellement... et les Portefeuilles Chorus II ne font pas exception ! Pour encore mieux répondre à vos besoins et à vos exigences en tant qu'investisseur, nous vous proposons des Portefeuilles Chorus II renouvelés.

C'est ainsi que les Portefeuilles Chorus II sont répartis selon deux objectifs : ceux visant à réduire la volatilité et ceux visant l'accroissement du capital. Leur architecture, c'est-à-dire leur composition, évolue en conséquence en y intégrant de nouveaux fonds de placement qui contribueront à une plus grande diversification stratégique de vos investissements. De plus, vous bénéficiez d'une gestion tactique assurée par des gestionnaires de portefeuille chevronnés.

Pour favoriser la stabilité de vos placements

Les Portefeuilles Chorus II visant à réduire la volatilité regroupent les portefeuilles Sécuritaire boursier, Équilibré revenu et Équilibré croissance. Leur principal objectif est d'atténuer les impacts des baisses de marché.

Pour viser l'accélération de la croissance de votre capital

Les Portefeuilles Chorus II visant l'accroissement du capital regroupent les portefeuilles Croissance, Croissance élevée et Croissance maximale. Leurs principaux objectifs sont les suivants :

- demeurer à l'affût des occasions de marché lorsqu'ils seront en hausse ;
- suivre les tendances des secteurs de pointe ;
- mettre l'accent sur l'accroissement du capital.

De plus, afin de refléter cette évolution, de nouveaux noms ont été donnés aux Portefeuilles Chorus II en décembre 2016.

NOMS DES ANCIENS PORTEFEUILLES CHORUS II	NOMS DES NOUVEAUX PORTEFEUILLES CHORUS II
	Portefeuilles à faible volatilité
Sécuritaire boursier Équilibré revenu Équilibré croissance	Conservateur Modéré Équilibré
	Portefeuilles croissance
Croissance Croissance élevée Croissance maximale	Croissance (pas de changement) Croissance dynamique Croissance maximale (pas de changement)

À NOTER QUE CES CHANGEMENTS S'APPLIQUERONT AUTANT POUR LES PORTEFEUILLES EN FIDUCIE QU'EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Deux nouveaux Fonds SociéTerre en réponse à vos préoccupations environnementales



Vous avez à cœur de réduire votre empreinte écologique ?

Vous n'êtes pas seuls, car plus de 89 % des Québécois se disent préoccupés par la qualité de l'air et la préservation de la nature¹.

En tant qu'investisseur, vous pouvez contribuer à préserver l'environnement. Voici quelques exemples de projets environnementaux réalisés par des sociétés sélectionnées dans le Fonds SociéTerre Obligations environnementales et le Fonds SociéTerre Technologies propres, nouvellement ajoutés à la gamme des Fonds SociéTerre.

- > Grâce à ses obligations environnementales, la société **Transport For London** finance des projets de transport à faible teneur en carbone, comme l'aménagement de stations et de lignes ferroviaires ou souterraines et l'amélioration de pistes cyclables.
- > Grâce à ses obligations environnementales, la **Neder Waterschapsbank** accorde des prêts à des organismes gouvernementaux néerlandais qui s'occupent des inondations, de la gestion de l'eau et de sa qualité.
- > Grâce à ses technologies propres, **Xylem Inc** offre une large gamme de produits et services qui font partie d'un cycle complet de gestion de l'eau, allant de sa collecte, à sa distribution, son utilisation et son retour dans l'environnement.

En participant au financement de ces projets, ces deux nouveaux Fonds SociéTerre visent à faire fructifier votre épargne, tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

¹ Sondage réalisé en janvier 2016 auprès de 1060 Québécois, pour le compte de Desjardins Gestion de patrimoine.





ÉTUDE DE CAS

PAR ANGELA IERMIERI / PLANIFICATRICE FINANCIÈRE MOUVEMENT DESJARDINS

POUR ÉVITER LES SURPRISES

Comprendre vos droits annuels de cotisation à votre CELI¹ ainsi que votre limite cumulative personnelle²

À quoi correspondent les droits annuels de cotisation au CELI ?

Les droits annuels de cotisation au CELI sont les mêmes pour tous et ils sont déterminés par le gouvernement fédéral le 1^{er} janvier de chaque année depuis 2009. Les droits non utilisés³ s'accumulent d'année en année.

ANNÉE DE COTISATION	2009 ⁴	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DROITS ANNUELS DE COTISATION (\$)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 500	5 500	10 000	5 500	5 500
LIMITE CUMULATIVE (\$) Si les droits de cotisation annuels ne sont pas utilisés	5 000	10 000	15 000	20 000	25 500	31 000	41 000	46 500	52 000

¹ Compte d'épargne libre d'impôt

² Montant que vous pouvez investir dans votre CELI

³ Pour accumuler des droits de cotisation non utilisés, le cotisant doit être âgé de 18 ans ou plus

⁴ Année de création du régime

LE CAS DE JEAN

Jean cotise à son CELI depuis 2009. Après avoir retiré un montant en 2014 pour s'acheter une voiture, il désire connaître le montant maximal qu'il peut investir dans son CELI en 2017.

En 2014, il avait cotisé **25 000 \$** dans son CELI, alors que sa limite cumulative s'élevait à **31 000 \$**. Il se retrouvait donc avec des droits de cotisation non utilisés de **6 000 \$** à cette date. Pour l'achat de sa voiture, il retira **17 000 \$** de son CELI.

2014 | ANNÉE DE COTISATION

31 000 \$

LIMITE CUMULATIVE⁵

–

25 000 \$

MONTANT INVESTI

=

6 000 \$

DROITS DE COTISATION NON UTILISÉS

17 000 \$

RETRAIT EFFECTUÉ

⁵ Accumulation des droits annuels de cotisation depuis 2009

Contrairement au REER⁶, tous les retraits au CELI créent de nouveaux droits de cotisation pour l'année suivante. Ainsi, dès 2015, Jean pourra ajouter le 17 000 \$ retiré l'année précédente à sa limite cumulative personnelle. Celle-ci prendra donc en considération **ses droits de cotisation non utilisés**, ses **nouveaux droits annuels de cotisation** et le **montant retiré de 17 000 \$** pour l'achat de sa voiture.

En considérant qu'il n'a fait aucun autre dépôt ou retrait depuis 2014, la limite cumulative personnelle de cotisation de Jean est donc de 44 000 \$ en 2017.

ANNÉE	2015	2016	2017
DROITS DE COTISATION NON UTILISÉS PAR JEAN (\$)	6 000	–	–
NOUVEAUX DROITS ANNUELS DE COTISATION (\$) Établis par le gouvernement fédéral	10 000	5 500	5 500
MONTANT RETIRÉ PAR JEAN (\$) Qui peut être réinvesti	17 000	–	–
LIMITE CUMULATIVE PERSONNELLE DE JEAN (\$)	33 000	38 500	44 000

⁶ Régime enregistré d'épargne retraite

POINTS À RETENIR À PROPOS DU CELI

- + Les cotisations CELI ne sont pas déductibles d'impôt
- + Tous les retraits (capital et revenus de placement inclus) ne sont pas imposables
- + Tous les retraits (capital et revenus de placement) créent de nouveaux droits de cotisation pour l'année suivante
- + Des pénalités de 1 % par mois s'appliquent sur les cotisations excédentaires
- + Le CELI est idéal pour les projets à moyen et long terme
- + C'est un régime flexible, à condition de faire un suivi rigoureux de ses droits de cotisation

« J'ai choisi d'investir dans un CELI parce que mes rendements sont à l'abri de l'impôt et que je peux faire des retraits non imposables quand je le souhaite. »



JEAN

« Je conserve l'historique des transactions effectuées dans mon CELI pour profiter de ses avantages sans excéder ma limite cumulative personnelle. »



COTISEZ À VOTRE REER SANS VOUS DÉPLACER AVEC ACCÈSD

Saviez-vous qu'AccèsD vous permet d'investir à distance et de cotiser à votre REER ou à votre CELI ? En quelques clics, vous pouvez :



- > effectuer un versement dans un placement que vous détenez déjà ;
- > planifier des versements périodiques dans votre Portefeuille Diapason, Chorus II ou SociéTerre ;
- > investir dans un nouveau Portefeuille Diapason ou SociéTerre, que ce soit pour votre REER, votre CELI ou dans un régime non enregistré.



Pour en savoir plus, composez le 1-800-CAISSES ou visitez desjardins.com/versements-en-ligne et desjardins.com/achat-en-ligne

RACHAT DES TITRES

Afin d'assurer la protection des investisseurs, l'Autorité des marchés financiers veille au respect de la réglementation applicable à l'ensemble des gestionnaires d'organismes de placement collectif du Québec. C'est pourquoi Desjardins Société de placement inc., gestionnaire des Fonds Desjardins, vous rappelle annuellement vos droits.

Ainsi, il est possible, en tout temps, de demander le rachat d'une partie ou de la totalité des titres que vous détenez dans un fonds, à condition que le rachat porte sur un montant minimum de 50 \$.

Au Québec et en Ontario :

- en téléphonant à votre caisse Desjardins du Québec ou de l'Ontario au 1 800 CAISSES (1 800 224-7737) ;
- en téléphonant au Service à la clientèle des Fonds Desjardins au 514 286-3499 ou 1 866 666-1280 dans le cas de non-résidents canadiens ;
- en téléphonant à Desjardins Solutions en ligne AccèsD au 514 JACCESD (522-2373) ou 1 800 CAISSES (1 800 224-7737).

Dans tout territoire du Canada où l'on peut souscrire des titres de Fonds Desjardins :

- en vous rendant à votre point de service Desjardins, chez un courtier en valeurs mobilières ou un courtier en épargne collective dûment inscrit.

Toute demande reçue par le gestionnaire de fonds avant 16 h (heure de Montréal) un jour d'évaluation est exécutée à la valeur liquidative par titre déterminée ce jour-là. Toute demande reçue après 16 h est exécutée à la valeur liquidative par titre déterminée le jour d'évaluation suivant. Le gestionnaire de fonds vous versera le produit du rachat, déduction faite des frais applicables, dans un délai de trois jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix de rachat a été déterminé, pourvu qu'il ait reçu tous les documents nécessaires en même temps que votre ordre de rachat.

Si ces documents dûment remplis ne sont pas reçus par le gestionnaire de fonds au plus tard à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable suivant la date de rachat, le fonds sera alors présumé avoir reçu un ordre d'achat pour un nombre de titres du fonds équivalant à celui racheté. Le produit du rachat sera appliqué au paiement des titres acquis en remplacement.

Le gestionnaire de fonds peut suspendre le rachat des titres d'un fonds ou retarder le paiement du prix de rachat lors de circonstances exceptionnelles décrites à la section « Suspension des rachats » du Prospectus simplifié.


NOUVEAU FONDS

LANCEMENT DU NOUVEAU FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES

Afin d'enrichir sa gamme de Fonds Desjardins et encore mieux répondre aux besoins des investisseurs qui ont une tolérance moyenne au risque, Desjardins a lancé le nouveau Fonds Desjardins Actions canadiennes, le 28 novembre dernier. Ce nouveau Fonds vise une appréciation du capital à long terme en investissant dans des titres de sociétés canadiennes de grande capitalisation, inscrites en bourse.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, Desjardins Gestion internationale d'actifs, établit ses critères d'investissement en fonction de la santé financière des sociétés, de leurs perspectives de croissance et de la qualité de leur équipe de gestion. Les titres qu'il sélectionne dans le cadre de ce processus rigoureux de gestion du risque constituent la principale source de valeur du Fonds.

Le Fonds affiche également une diversification sectorielle des titres choisis selon une pondération comparable à celle de l'indice S&P/TSX composé. N'hésitez pas à en parler à votre représentant pour en savoir plus au sujet du nouveau Fonds Desjardins Actions canadiennes.



POUR CONSULTER LES NOUVELLES PUBLICATIONS LÉGALES ET FINANCIÈRES DE FONDS DESJARDINS

Le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds et les États financiers annuels audités des Fonds Desjardins au 30 septembre 2016, ainsi que le Rapport du comité d'examen indépendant aux porteurs de titres pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 sont maintenant disponibles sur desjardins.com/fondsdesjardins, sous la rubrique Documentation du Centre d'information, dans la section Publications légales et financières et sur le site sedar.com.

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits dont Desjardins Cabinet de services financiers inc., un courtier en épargne collective appartenant au Mouvement Desjardins, qui distribue les Fonds dans les caisses du Québec et de l'Ontario ainsi qu'au Centre financier Desjardins.